F.DeK.

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

DOSSIER N° .III/02343.

OFFICE DE LA RESISTANCE

1re Section

COMMISSION

Madame Vve BETERMAN née MONISSE, J.
Rue du Tilleul, 10
HERMALLE s/ ARGENTEAU.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à ...Monsieur BETERMAN, Julien, Désiré.

.....

né à .....Liège....., le .....2.6.03....., par la Commission de contrôle de .....Verviers....., en date du .....26.6.47....., en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur BETERMAN, Julien, Désiré....

était affilié au groupement .....P.A.....

.....

Le temps passé dans la Résistance est de 1 an 2 mois soit du 1.7.41 au 5.8.42, arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le .....5.6.48.....

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le ~~Lieutenant~~-Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6° .....

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

21921. - I. G. M./I. T. - 8.000 ex.

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

ACCEPTÉ
Com. Cont. : Verkin
Date : Liège le 26-6-47

N° d'ordre : III/02343
Volgnummer :

PROPOSÉ le : 5-8-1946
pour
Ord. Nat. — Croix Guerre
Méd. Rés. — Méd. Comm.
Vol. Guerre — Méd. Evadé

Posthume

Groupement de résistance : Armée Belge des Partisans
Weerstandsgroepeering :

NOM (en capitales) : BETERMAN
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Julien - Desiré
Voornamen :

Domicile : rue du Tilleul n° 10 Hermalle s/Ang.
Adres :

Lieu et date de naissance : Liège le 2-6-1903
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge
Nationaliteit :

Etat civil : Marié (épx de Monisse Jeanne Lambertine)
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
Nr der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Employé d'usine
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : Monisse Jeanne L. (l'épouse)
Gerechtelijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : 1941 juillet
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepeering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

N° de la carte du groupement (si possible) :
Nr der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? Paulus
Door wie is U aangeworven in de groepeering ?

Lieu de votre principale activité : Herstal
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

Irene Clandestine Sabotages et Pensée Crépan à Herstal fusillé le 5-8-1942

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,
Signature de l'intéressé,

l'ayant droit
Mme Vve J. Biteman

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : *Ik bevestig, na onderzoek :*

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° *Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan)* (1) *van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting*

l'affiliation au groupement;
bij de groepeering;

2° Que .....
2° *Dat*

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) *van de groepeering* ..... *vóór*

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) *ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot* .....

....., pour les motifs suivants) :
....., *uit hoofde van volgende redenen) :*

arrêté le 10-7-42
fusillé le 5-8-42

Sceau du groupement
—
Zegel der groepeering

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgeloopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — *Het onnoodige doorhalen.*

17066. - I. C. M./I. T. - 100.000 ex.

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

du dossier : III/02343
Nr van het dossier :

RECOMMANDE — *AANGETEEKEND.*

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de ..... *van*
PALAIS DE JUSTICE
VERVIERS

Rue ....., n° ... *straat, nr*

à ..... *te*

M. (Nom) *(Naam)* BETTERMAN (Prénoms) *(Voornamen)* Julien-Désiré

rue *straat* du Tilleul 10, n° ..., à *nr, te* Hermalle s/Arg.

Province de *Provincie* Liège

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1) P.A.
Afzonderlijk Weerstander. — *Aangesloten lid van de Weerstandsgroepeering*

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnais-
Ik heb de eer U mede te deelen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erken-
sance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du ..... 194...
zitting van 26 JUIN 1947

Verviers, le 26 JUIN 1947 194..
, den

Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — *D. A. U. B.*

BETERMANS

Julien Désiré

Liège le 2 juin I903

Belge

Soldat

juillet I94I

Inexsistant sous l'occupation

néant

néant

Française

Mme Veuve BETERMANS
rue Emile VanderVelde26 Hermalle S/ Argenteau

Dès juillet 4I BETERMAN rejoint l'Armée Belge des Partisans et entre par ordr du groupement aux Usines Peipor pour renforcé l'équipe de sabotage qui déja y fonctionnait. Il fait preuve d'un grand courage et d'une abnégation sans born dans les missions qui lui sont confiée. Simultanément il diffuse la presse et les mots d'ordre au sein de l'usine ralentissant la production de geurre et protant des coups sensibles à l'ennemi. Il contribue en outre à la formation d'un groupe de 80 partisans. Dénoncé en même temps que son chef, il est arrêté le II juillet I942 et fusillé le 5 août I942 à la citadelle de Liège ap après une pénible incarcération.

Membre tres actif de l'A.B.P. apporta tout son courage et sa volonté de lu à l'éxecution de sabotages aux usines PIEPER où il était entré par ordre. A té le II juillet I942 il oppose à ceux qui le torture un mutisme plien de dignité et tombre glorieusement devant le peleton d'execution, pour la Belgique et la Liberté le 5/8/42.

FRONT DE L'INDÉPENDANCE

ARMÉE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

AFFILIÉE A L'UNION NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

Régionale 013

LIÈGE, le 8 juillet 1947.

9, place des Carmes.

Monsieur Pierre Marteau .
Avenue Milcamps 36.
Bruxelles .

Cher Ami ,

Ci-joint les renseignements concerant l'activité de Betermans , ~~qui m'avait~~ dont tu m' avais renvoyé les formulaires pour compléments d'instructions . J'ai vu Jean Vosse qui est le mieux qualifié pour donner des indications utiles concernant ce camarade , mais il parait qu'il n'est pas possible de faire une biographie plus complète , toute son activité ayant eu pour objectif le sabotage de l'industrie allemande , ce qui a l'époque était très bien .

Je te rappelle que c'est une demande de distinctions honorifiques , qui avait été faite il y a déja assez longtemps , en même temps que 4 autres camarades d'Argenteau .

Ci-joint également un extrait de l'acte de décès .

Amicalement .

N.Malmedy

N Malmedy

COMMUNE DE HERMALLE SOUS ARGENTEAU

Le Bourgmestre soussigné certifie que le nommé BETERMANS Julien-Désiré époux de MONISSE Jeanne-Lambertine a été fusillé par l'ennemi, à Liége, le 5 Août 1943.

Hermalle sous Argenteau le 4-10-45

Pour le Bourgmestre

L'Echevin Délégué.

ARMEE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

36, Avenue Milcamp
BRUXELLES

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en
eur de ses membres de la Résistance ou du Service de
ements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

M (en lettres capitales) BETERMANS

RENOMS (tous) Julien - Desiré

LU ET DATE DE NAISSANCE : Liege le 2 Juin 1903

GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement) /

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELG
DES PARTISANS /

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT Juillet 1941 (1941)

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :
a) à titre militaire : /
b) à titre civil : /

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : français

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL:
Mme Vve Betermans
Rue Emile Vandervelde 26
Hermalle s/ Argenteau

DIVERSES INDICATIONS:

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstan
du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Arrêté pour son Activité Patriotique le 11 juillet 1942
fusillé à la Citadelle de Liège le 5 Août 1942
Travaillait au groupe de Sabotage des usines Piepe, sous le Cte de Guillaumin Delchef

—

Faisait partie de notre organisation, armée belge des Partisans depuis juillet 1941 sous les ordres de Delchef, dans un groupe de saboteurs aux usines Piepe, où il était entré sur ordre du groupement
A fait preuve d'un grand courage dans la Création des groupes de sabot
et la diffusion de la presse clandestine et des mots d'ordre contre l'ennemi, au sein de l'usine, ce qui était très grave à l'époque
A contribué à la formation d'un groupe de 80 partisans
S'occupait de la diffusion de la presse clandestine depuis la création du Front Wallon -
Dénoncé par le traître Polys en même temps que son chef et un autre camarade il a été arrêté le 11 juillet 1942 et fusillé le 5 Août 1942 à la Citadelle de Liège

R. Thomas

Sceau du Groupement de Résistance

A . . . . . ., le. . . .

Le Chef du Groupement de Résis
Nom (en lettres capitales)
signature

VU ET APPROUVE

Sceau de l'Office de la Résistance

A . . . . . ., le. . . .

Le Chef de l'Office de la Résistance:

ARMEE BELGE DES PARTISANS.
AMICALE
6666----------
36 Avenue Milcamps 36.
Bruxelles .

Rég. 013.

E T A T _ D E _ P R O P O S I T I O N .

d'octroi de distinction Honorifique , à titre posthume , en faveur de ses membres de la Résistance ou du service de Renseignements et d'action , tombés au Champ d'Honneur .

NOM. B E T E R M A N S .
Prénoms , Julien , Désiré .
né à Liège le 2 juin 1903
Etat et position à l'Armée Belge (éventuellement) .
GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE DES PARTISANS. PARTISAN.

Affilié au groupement en juillet 1941.
N° de la carte d'immatriculation .
DISTINCTIONS HONORIFIQUES DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE ;
a) a titre militaire
b) a titre civil . néant .

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI . Français.
ADRESS DE L'AYANT DROIT ; Mme Vve BETERMANS .
rue Emile Vandervelde 26 Hermalle S/Argenteau .

OBSERVATIONS : Arrêté pour son activité Patriotique , le 11 juillet 1942 .
Fusillé à la Citadelle de Liège le 5 aout 1942 .
Travaillait au groupe de sabotage des usines Pieper , sous le commandement de Guillaume DELCHEF.

Biogrphie ; faisait partie de notre Organisation , Armée Belge des Partisans depuis juillet 1941, sous les ordres de DELCHEF , dans un groupe de sabotage aux usines PIEPER , où il était entré sur ordre du Groupement .
A fait preuve d'un grand courage dans la création des groupes de sabotages et la diffusion de la presse et des mots d'ordre contre l'ennemi , au sein de l'usine , ce qui était très grâve à l'époque .
A contribué à la formation d'un groupe de 80 Partisans;
S'occupait de la diffusion de la presse clandestine depuis la création du Front Wallon .
Dénoncé par le traitre Polys en même temps que son chef et un autre camarade , il a été arrêté le 11 juillet 1942 et fusillé le 5 aout 1942 à la Citadelle de Liège .

ARMEE BELGE DES PARTISANS

AMICALE

36, Avenue Milcamp
BRUXELLES

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

l'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) BETERMANS

PRENOMS (tous) Julien - Desiré

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : Liege le 2 Juin 1903

GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement) /

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE DES PARTISANS /

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT Juillet 1941 (1941)

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION

DISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :
a) à titre militaire : /
b) à titre civil : /

LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : français

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL:
Mme Vve Betermans
Rue Emile Vandervelde 26
Hermalle s/ Argenteau

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstan
du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Arrêté pour son Activité Patriotique le 11 juillet 1942
fusillé à la Citadelle de Liège le 5 Août 1942
Travaillait au groupe de Sabotage des usines Piepe, sous le Cte de Guillaumin Delchef

—

Faisait partie de notre organisation, Armée belge des Partisans depuis juillet 1941 sous les ordres de Delchef, dans un groupe de saboteurs aux usines Piepe, où il était entré sur ordre du groupement

A fait preuve d'un grand courage dans la Création des groupes de sabot
et la diffusion de la presse clandestine et des mots d'ordre contre l'ennemi, au sein de l'usine, ce qui était très grave à l'époque

A contribué à la formation d'un groupe de 80 partisans

S'occupait de la diffusion de la presse clandestine depuis la création du Front Wallon -

Dénoncé par le traître Polys en même temps que son chef et un autre camarade il a été arrêté le 11 juillet 1942 et fusillé le 5 Août 1942 à la Citadelle de Liège

R. Thomas

Sceau du Groupement de Résistance

A . . . . . ., le. . . . .

Le Chef du Groupement de Résis
Nom (en lettres capitales)
signature

VU ET APPROUVE

Sceau de l'Office de la Résistance

A . . . . . ., le. . . .

Le Chef de l'Office de la Résistance: